



Hôtel de Ville
20, rue du Château
33480 Castelnaud-de-Médoc
Tel. : 05 56 58 21 50 - Fax : 05 56 58 18 10

DIRECTION DU PÔLE TECHNIQUE ET DE L'URBANISME

REGLEMENT DE CONSULTATION

DESAMIANTAGE D'UN GARAGE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU FUTUR BUREAU DE POSTE

Marché n° PA-2016.05.18

Objet du marché : MARCHE DE TRAVAUX

Marché à procédure adaptée (conformément à la réglementation des marchés publics)

DATE DE REMISE DES OFFRES

10 juin 2016 à 12 h 00

Jours et heures d'ouverture de la mairie de CASTELNAU-DE-MEDOC :
du lundi au vendredi de 08h45 à 12h30 / 13h45 à 17h

PERSONNE REPRESENTANT LE POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le Maire

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : Monsieur le Trésorier Municipal de
CASTELNAU-DE-MEDOC

1.	<u>ACHETEUR</u>	3
1.1.	Pouvoir adjudicateur	3
1.2.	maitre d'œuvre	3
1.3.	Contrôle technique & SPS	3
2.	<u>OBJET DE LA CONSULTATION</u>	3
2.1.	Procédure de passation du marché	3
2.2.	Forme du marché	3
2.3.	Unité monétaire du marche	3
3.	<u>DISPOSITIONS GENERALES</u>	3
3.1.	Décomposition en lots	3
3.2.	Tranches - Phase	3
3.3.	Délai et périodes d'exécution	3
3.4.	Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières	4
3.5.	Variantes	4
3.6.	Options	4
3.7.	Visite sur site	4
3.8.	Délai de validité de l'offre	4
3.9.	Sous-traitance	4
4.	<u>DOSSIER DE CONSULTATION</u>	4
4.1.	Contenu du dossier de consultation	4
4.2.	Mise à disposition du dossier	5
5.	<u>PRESENTATION DES OFFRES</u>	5
5.1.	Pièces administratives	5
5.2.	Pièces constitutives de l'offre	5
5.3.	Remise de l'offre par le candidat	6
6.	<u>JUGEMENT DES OFFRES</u>	6
7.	<u>NEGOCIATION</u>	7
8.	<u>RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS</u>	7

1. ACHETEUR

1.1. POUVOIR ADJUDICATEUR

COMMUNE DE CASTELNAU-DE-MEDOC
MONSIEUR LE MAIRE
20 RUE DUCHATEAU
33480 – CASTELNAU-DE-MEDOC
Tél. : 05 56 58 21 50 /Fax : 05 56 58 18 10
Adresse électronique : contact@mairie-castelnau-medoc.fr

1.2. MAITRE D'ŒUVRE

CoCo architecture
Agence d'architecture et d'urbanisme
LA TOUILLE - BP 09
24250 CENAC

1.3. CONTROLE TECHNIQUE & SPS

QUALICONSLT
Technoclub - Bâtiment C - Avenue de l'Hippodrome - 33170 GRADIGNAN
Tél : 05.57.35.46.35 - Fax : 05.57.35.46.36 - Courriel : bordeaux.qc@qualiconsult.fr
Contrôle technique : Renaud MOLINIER
Coordination SPS : Fabrice FAUX

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Les stipulations du présent document portent sur le désamiantage d'un garage pour l'aménagement du futur bureau de poste de Castelnau-de-Médoc

Lieu d'exécution : Rue du Château Castelnau de Médoc 33480

2.1. PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

La consultation est passée par procédure adaptée en application de la réglementation en matière de marchés publics.

2.2. FORME DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de travaux, passé sur prix global et forfaitaire.

2.3. UNITE MONETAIRE DU MARCHÉ

Le candidat est informé que le marché est conclu en euros (€).

3. DISPOSITIONS GENERALES

3.1. DECOMPOSITION EN LOTS

Le présent marché est un marché de travaux comportant un seul lot

3.2. TRANCHES - PHASE

Sans objet

3.3. DELAI ET PERIODES D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est fixé à : **DEUX SEMAINES** (hors délai plan de retrait amiante)
A compter de l'ordre de service de démarrage délivré par le maître d'œuvre, le plan de dépose et de retrait des produits contenant de l'amiante devra impérativement être établi par l'Entreprise. Le plan devra être transmis un mois avant le début des travaux aux autorités compétentes (Inspection du Travail, Médecine du Travail, OPPBTP, CRAM, etc.). Le délai devra être mis à profit pour valider avec ces organismes, les procédures proposées.

3.4. COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Les concurrents n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) de l'offre de base.

3.5. VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées

3.6. OPTIONS

L'entreprise devra chiffrer en option la plus-value pour traitement des matériaux amiantés par inertage (article 3.3 du C.C.T.P.).

3.7. VISITE SUR SITE

Les candidats devront effectuer une visite **obligatoire** sur site. Ils devront prendre rendez-vous auprès de :

Madame Noémie LE LARGE CoCo Architecture 05 53 31 10 42 – 06 31 29 03 84
dordogne@cocoarchitecture.fr

Monsieur Renaud COUTOULY, Directeur du Pôle Technique 05 56 69 69 74
renaud.coutouly@mairie-castelnau-medoc.fr

3.8. DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.9. SOUS-TRAITANCE

L'entrepreneur devra indiquer dans l'acte d'engagement, la nature et le montant des prestations qu'il envisage de confier à un (ou des) sous-traitant(s).

4. DOSSIER DE CONSULTATION

4.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Règlement de consultation (**R.C.**)
- Acte d'engagement (**ATTRI1**)
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (**D.P.G.F.**)
- Cahier des clauses administratives particulières (**C.C.A.P.**)
- Cahier des clauses techniques particulières (**C.C.T.P.**)
- Plan EDL
- Certificat de visite.
- Rapport amiante
- Rapport Plomb/Termite
- Rapport Initial de Contrôle Technique
- Plan Général de Coordination Sécurité

4.2. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir gratuitement l'ensemble du dossier de consultation des Entreprises (D.C.E.), de préférence sous format électronique, dans les conditions décrites ci-après : téléchargement du D.C.E. via le site internet <https://demat-ampa.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise> depuis la salle des consultations.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants (à adapter, s'il y a lieu suivant la plateforme) :

- fichiers compressés au standard .zip.
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par la logiciel Acrobat Reader).
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : Word® de Microsoft® ; Wordperfect®, OpenOffice.
- Le cas échéant le format DWG (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que AutoDesk®, DWG Viewer, Free DWG Viewer d'Informatique Graphics®...)

Lors du téléchargement du D.C.E., le candidat doit renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions, réponses aux questions ou report de délais. Le candidat ne pourra apporter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de la dite adresse électronique.

5. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française. L'acte d'engagement sera complété conformément aux commentaires joints à ce document.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées.

5.1. PIECES ADMINISTRATIVES

Capacité économique et financière – références requises : il sera tenu compte pour l'agrément des candidats, des garanties et capacités techniques et financières présentées, ainsi que des références proposées.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D 8225-5 ou D 8227-7 et D 8222-8 du code du travail
- NOT12 (état annuel des certificats reçus)

5.2. PIECES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE

- **L'Acte d'Engagement (ATTR1)**

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché. Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le concurrent devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter.

- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières**, ci-joint, à accepter sans modification
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**
- **Le D.P.G.F.**
- **Le mémoire technique**
- **Le certificat de visite**

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre :

- La nature des prestations sous traitées
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous traitant proposé
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant
- Une déclaration du sous traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

5.3. REMISE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

L'enveloppe extérieure portera les mentions suivantes :

Adresse à porter sur l'enveloppe	MAIRIE de CASTELNAU-DE-MEDOC 20 Rue du Château 33480 CASTELNAU-DE-MEDOC
Objet de la consultation	Désamiantage d'un garage avant travaux
"NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis"	

Elles doivent parvenir, sur support papier, à destination, ou transmis par voie électronique sur le site Internet <https://demat-ampa.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise> avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Les offres peuvent être remises sous pli cacheté contre récépissé à l'accueil de la mairie avant les dates et heure limites indiquées à la page de garde du présent règlement. Les heures d'ouverture de la mairie sont les suivantes : du lundi au vendredi, 08h45-12h30 / 13h45-17h.

En outre, elles peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception avant les date et heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

6. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué conformément à la réglementation applicable en matière de marchés publics. Les critères suivants seront appliqués pour choisir parmi les offres qui seront remises celle qui sera retenue :

Le classement des offres sera établi suivant l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Rang	Critère	Pondération
1	Prix de la prestation	60 pts
2	Valeur technique	20 pts
3	Délai de réalisation	20 pts

Prix de la prestation :

60 points

Les prix unitaires seront analysés.

Les prix de référence sont ceux fixés sur la D.P.G.F. et sur l'acte d'engagement.

Le calcul sera effectué sur la base d'un ratio obtenu en divisant la meilleure offre par le prix proposé.

La formule suivante sera appliquée :

Note de l'offre examinée = 60 X (Offre moins-disante / offre à examiner).
L'offre la moins-disante obtiendra la note maximum de 60 points.

Valeur technique (basée sur le mémoire technique détaillé) : **20 points**

- Respect des caractéristiques techniques du CCTP 10 points
- Descriptions des moyens humains et matériels affectés au marché 10 points

Délai de réalisation (basé sur la remise d'un planning) : **20 points**

Le candidat devra communiquer un planning prévisionnel détaillé présentant, depuis la notification, le délai de livraison et la durée des travaux jusqu'à la réception.
Le calcul sera effectué sur la base d'un ratio obtenu en divisant le meilleur délai global par le délai proposé.
La formule suivante sera appliquée :
Note de l'offre examinée = 20 X (Offre moins-disante / offre à examiner).
L'offre la moins-disante obtiendra la note maximum de 20 points.

7. NEGOCIATION

Suite à l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager une négociation sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix avec les trois meilleurs candidats.

La négociation peut porter sur tout point jugé utile par le pouvoir adjudicateur pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Les principaux points de négociation abordés porteront aussi bien sur la valeur technique, le prix ou le délai de livraison.

La négociation s'effectuera par voie écrite et dématérialisée.

8. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Renseignements administratifs

Madame Monique RAPEAU

à la MAIRIE DE CASTELNAU-DE-MEDOC
20 RUE DU CHATEAU
33480 – CASTELNAU-DE-MEDOC
Tél. : 05 56 58 21 50 / Fax : 05 56 58 18 10

Renseignements techniques

Monsieur Renaud COUTOULY
Directeur du Pôle Technique
et de l'Urbanisme

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres. La personne publique ne s'engage pas à répondre aux questions qui lui parviendraient passé ce délai.

Lu et accepté

A _____ , le _____
Le candidat,